

COMMUNE DE JONCHEREY

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2025

SALLE D'HONNEUR DE LA MAIRIE

Personnes présentes :

Jacques ALEXANDRE	Martine BENJAMAA	Francis BLANC
Michel STALDER	Régine COMANDINI	Jacques SALVI
Guy RICHE	Elisabeth TATTU	Priscillia COTTET
Michèle BELOSSAT	Sébastien THEVENEAU	Dominique BOISSON
Lucie ROUGEOT	Brigitte GOSSART	

La séance est ouverte à 18h30

1) Élection d'une ou d'un secrétaire :

Monsieur Sébastien THEVENEAU est désigné secrétaire de séance.

2) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 07 février 2025 :

Adopté à l'unanimité.

3) Vote du CFU 2024 :

Le CFU (compte financier unique) se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux en amont de la production du CFU,

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, Mr le Maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du Maire de l'exercice 2024,

I - INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Résultat de clôture de I exercice N
I - Budget principal				
Investissement	303 160,06		-145 486,59	157 673,47
	439 095,00		307 982,74	747 077,74
TOTAL I	742 255,06		162 496,15	904 751,21
II - Budgets des services à caractère administratif				
TOTAL II				
III - Budgets des services à caractère industriel et				
TOTAL III				
TOTAL I + II + III	742 255,06		162 496,15	904 751,21

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver le CFU de 2024 de la Commune de Joncherey.

4) Affectation du résultat 2024 :

En application de l'article L5217-10-11 du code général des collectivités territoriales, le résultat de l'exercice précédent est affecté en totalité suivant le CFU et avant la clôture de l'exercice suivant.

Section fonctionnement	Section d'investissement
Report des résultats 2023	Report des résultats 2023
Excédent : 439 095,00 €	Excédent : 303 160,06 €
Résultat de l'exercice 2024	Résultat de l'exercice 2024
307 982,74 €	- 145 486,59 €
Résultat de clôture : 747 077,74 €	Résultat de clôture : 157 673,47 €
Résultat global : 904 751,21 €	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver l'affectation du résultat 2024 ci-dessus

5) Budget primitif 2025 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant l'étude du budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver et voter le budget primitif 2025 comme suit :

Fonctionnement : 1 793 930,74 €

Investissement : 1 132 733,52

6) Vote des taux communaux 2024 :

Le Maire présente au Conseil Municipal l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- De maintenir les taux comme suit :

TFB → 28,40 %
TFNB → 41,46 %
TH → 12,51 %

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022, est de nouveau voté depuis 2023. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

7) Programme de travaux ONF 2025 :

L'ONF a transmis un devis pour les travaux sylvicoles pour 2025. Le montant des travaux proposés s'élève à 2 690 € HT. Le conseil valide le devis.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

8) Mise à disposition de bois sur pied parcelles 16 à 18 – convention avec l'ONF :

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement, de bois résineux issus des parcelles 16 à 18, pour un volume indicatif de 160 m³.

En application de l'article L.144-1 du Code Forestier, l'ONF est le mandataire légal de la Commune pour conduire la négociation et conclure le contrat de vente. À cet effet, le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer tout document qui sera présenté par l'ONF pour la mise en œuvre de ce mandat.

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9) Redevance GRDF pour les chantiers provisoires :

M. le Maire tient à informer les membres du Conseil que les articles R2333-105-1, R2333-105-2, R2333-108 et R2333-114-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) fixent le régime des redevances dues aux communes, aux EPCI, aux syndicats mixtes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité ou sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution de gaz et aux canalisations particulières d'énergie de gaz.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- d'adopter la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

10) Convention groupement de commandes voirie et mise en séparatif assainissement rue du 11^{ème} dragons :

La commune de Joncherey envisage depuis quelques années la réalisation de travaux de reprise de la voirie et des trottoirs de la rue du 11^{ème} Dragons. Ces travaux font l'objet de

subventions et d'un fond de concours de la Communauté de Communes du Sud territoire (CCST).

Dans cette rue, l'assainissement est de type unitaire. Le bassin versant assainissement est à l'origine d'importants apports d'eaux claires parasites, qui sont acheminées jusqu'à la station d'épuration de Grandvillars.

Le réseau unitaire de la rue du 11^{ème} Dragon est connecté au collecteur de la rue d'Alsace (RD 3), lequel est en séparatif.

Dans un souci d'amélioration du système d'assainissement et afin de mutualiser les coûts des travaux, il s'avère opportun de constituer un groupement de commande associant les deux collectivités.

La répartition des rôles est la suivante :

- **CCST (coordonnateur du groupement)**
 - Rédaction du dossier de consultation des entreprises et envoi de la publicité
 - Analyse des offres
 - Présentation en commission d'appel d'offres
 - Attribution et notification du marché
 - Gestion des ordres de service et des éventuels avenants au marché
 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre des travaux d'assainissement (suivi technique, suivi financier)

- **Commune de Joncherey**
 - Maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'oeuvre des travaux de voirie (suivi technique, suivi financier)

Il est précisé que les coûts liés au diagnostic amiante et HAP et ceux en rapport avec la publication de l'avis d'appel public à la concurrence seront payés par la CCST, puis refacturés à la commune de Joncherey à hauteur de 50 %.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

- D'approuver la convention de groupement de commande
- D'autoriser le Maire à signer la convention et d'entreprendre toutes les démarches à sa mise en oeuvre

11) Enveloppe de départ en retraite de Madame BOREANIZ Pierrette

Le maire rappelle aux membres du conseil municipal que Madame Pierrette BOREANIZ fera valoir ses droits à la retraite au 1^{er} Août 2025.

Il propose à l'assemblée de lui offrir une prime de départ, d'un montant de 400,00 €, afin de la remercier pour l'ensemble des années passées au service public, dans les services communaux, et pour son investissement. Vote à l'unanimité.

12) Ouverture d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au 01/06/2025 et fermeture d'un poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe au 01/08/2025

Le Maire informe le conseil municipal que suite au départ en retraite d'un agent au 1^{er} août 2025, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe au 1^{er} juin 2025 à temps complet. Le poste d'ATSEM principal de 1^{ère} classe sera fermé. Vote à l'unanimité.

13) Questions diverses :

- Subvention : Le Maire informe le conseil qu'un habitant a demandé une aide financière pour participer à l'ultra-trail de la réunion. Après débat, le conseil refuse à la majorité des présents

Pour : 1

Contre : 12

Abstention : 1

Fin de la séance à 20h00

Le secrétaire de séance,
Sébastien THEVENEAU

Le Maire,
Jacques ALEXANDRE